



L'HORLOGER CHANGE DE NOM!

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) communique :

La réforme des métiers horlogers est bouclée après dix ans de travaux. De nouvelles filières et de nouveaux noms sont apparus pour une meilleure adéquation aux besoins de l'industrie horlogère et microtechnique. La branche, qui emploie 58'000 personnes en Suisse, a désormais tous les outils en main pour former la relève. En 2014, 472 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage dans l'un des métiers dont la CP a la responsabilité, un nouveau record.

Une offre complète et cohérente

La boucle est bouclée : après dix ans de travaux, tous les métiers de la branche horlogère et microtechnique ont été réformés. En tant qu'organisation du monde du travail (OrTra), la CP a mené à bien « sa » réforme des métiers, l'un des grands axes définis par la Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) entrée en vigueur en 2004. L'industrie dispose désormais d'une palette de métiers qui répond à trois objectifs : une totale adéquation aux besoins industriels, une offre cohérente entre les différents degrés de formation et des conditions idéales encourageant les entreprises à former toujours d'avantage. Présenté en conférence de presse aujourd'hui, le nouveau visage des métiers horlogers assure à l'industrie des savoir-faire parés pour l'avenir.

Horloger de production CFC et Horloger CFC

La CP a la responsabilité de 7 métiers comptant 13 filières de formation. L'entrée en vigueur des nouvelles « ordonnances de formation » (anciennement règlements) s'est échelonnée depuis 2010. Les derniers métiers révisés ne sont pas des moindres, il s'agit des horlogers. Depuis le 1^{er} mars 2015 :

- Le CFC d'horloger-praticien devient : Horloger de production CFC (apprentissage de 3 ans).
- Les deux CFC d'horlogers, l'un dans le domaine professionnel du rhabillage et l'autre dans le domaine de l'industrie, ont fusionné pour ne donner qu'un seul métier : Horloger CFC (apprentissage de 4 ans), un titre sobre et concis, idéal pour qualifier le métier phare de la branche.

A mentionner également qu'au 1^{er} février 2015 est entré en vigueur le Dessinateur en construction microtechnique en remplacement du Dessinateur-constructeur en microtechnique. Les premiers apprentis à se former sous ces nouvelles identités débiteront en août 2015.

Les «régleuses» reconnues au niveau fédéral

Autre grande nouveauté de cette réforme : une filière spécifique dans le réglage de la montre mécanique a été intégrée dans la formation d'opérateur en horlogerie. Celle-ci mène à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Ce titre fédéral correspond à un apprentissage de 2 ans et est particulièrement adapté aux personnes habiles de leurs mains.

Le métier dit de « régleuse » avait disparu des écrans radars dans les années 70 suite à la crise du quartz. Il a réapparu en 1991 sous la forme d'un cursus privé, enseigné à l'«Ecole de réglage» à La Chaux-de-Fonds. Désormais métier reconnu au niveau fédéral, les cours théoriques seront enseignés dans les écoles techniques dispensant des formations horlogères (Bienne, Genève, Granges, Le Locle, Le Sentier et Porrentruy). L'Ecole de réglage fermera ses portes en juillet avec la dernière volée de « régleuses » sous la formule privée. Elle aura formé 114 apprentis en plus de 20 ans.

Rentrée 2014 : chiffres records

A la rentrée d'août 2014, 472 jeunes en Suisse ont signé un contrat de formation dans l'un des [métiers de la Convention patronale](#). Ces métiers couvrent toutes les étapes de fabrication d'une montre, de la conception des plans au réglage du mouvement, en passant par la fabrication des pièces. La hausse des apprentissages est significative depuis ces dix dernières années : alors que l'industrie a augmenté ses effectifs de 56% depuis 2004, les apprentissages affichent une progression de 75%, et la formation en entreprise (dite duale) de 150%.

La part de la formation duale sur les nouveaux contrats signés en 2014 dépasse pour la première fois la barre des 40%, en s'établissant à 43%. Un chiffre qui prouve que la branche continue à faire des efforts importants dans la formation.

Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser à:

M. François Matile, Secrétaire général, Convention patronale de l'industrie horlogère,
Tél.: 032/910.03.83, courriel: f.matile@cpih.ch.

Mme Séverine Favre, Responsable du Service Formation professionnelle, Convention patronale de l'industrie horlogère, Tél.: 032/910.03.83, courriel: s.favre@cpih.ch.

La Chaux-de-Fonds, le 12 mars 2015

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) est l'organisation faîtière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe 410 entreprises occupant près de 50'000 travailleurs. "Politique patronale", "Formation professionnelle", "Santé et Sécurité au travail" et "Communication - documentation" constituent les 4 secteurs d'activité de cette organisation. Sa Présidente est Mme Elisabeth Zölch, ancienne conseillère nationale et conseillère d'Etat bernoise, et son Secrétaire général M. François Matile.